



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 52894

## Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les inquiétudes exprimées par la profession de taxi au sujet du problème du transport des malades sur tout le territoire. Celui-ci constitue en effet un élément central du parcours des patients. S'agissant des taxis qui exercent en milieu rural ou péri-urbain, le transport sanitaire représente 80 % de leurs revenus. La préoccupation qui les anime est celle de savoir s'ils pourront continuer à exercer leur activité dans l'avenir. Une réflexion nationale a été lancée à ce sujet dès février 2013. Soucieux de la liberté de choix des patients et du service rendu aux malades ainsi que du rôle de la profession de taxi dans le développement économique local, il lui demande quel est l'état d'avancement de ce chantier de concertation qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de la santé publique.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Schneider](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52894

**Rubrique :** Transports

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 mars 2014](#), page 2733

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)